



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

timbres fiscaux

Question écrite n° 939

## Texte de la question

M. Pierre Cardo attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le refus opposé par les centres des impôts à des contribuables qui souhaitent acquérir des timbres amendes, d'un règlement par chèque ou carte bancaire et d'obliger les citoyens à payer en liquide. Alors que le Gouvernement s'est engagé dans une politique de simplification administrative, voire de dématérialisation d'un certain nombre de démarches, il s'étonne de cet état de fait et souhaite connaître les mesures qui sont envisagées pour faciliter les relations entre l'administration et les citoyens dans ce domaine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Cardo](#)

**Circonscription :** Yvelines (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 939

**Rubrique :** Enregistrement et timbre

**Ministère interrogé :** Économie, finances et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 juillet 2007, page 4875

**Question retirée le :** 18 mars 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)